



A CAMP
SNOWBOARD FREESTYLE CAMP
WWW.AFREESTYLECAMP.COM



A CAMP 8.3

- STAGE SNOWBOARD FREESTYLE -

Les 2 Alpes du **jeudi 25 octobre au samedi 3 novembre 2018**

Merci d'avoir choisi les stages d'entraînement "A Camp" !

Le stage d'entraînement de Toussaint se tiendra finalement aux 2 Alpes pour de nombreuses raisons pratiques. Tout le monde vit en communauté dans un grand chalet avec l'équipe encadrante dans l'ambiance familiale propre aux A Camps. Les participants sont filmés pour la vidéo correction personnalisée et auront leurs « morceaux choisis » dans les vidéos diffusées sur: www.afreestylecamp.com, [Facebook](#), [Youtube](#) et [Instagram](#).

Un certain niveau de pratique est requis, comme savoir prendre toutes les remontées mécaniques et descendre les pistes de difficulté moyenne sans tomber fréquemment. Les cours se déroulent essentiellement sur les Snow parks et se concentrent sur le freestyle, du niveau initiation à celui d'expert. L'âge minimum pour s'inscrire est de 9 ans mais il est indispensable que le stagiaire soit particulièrement autonome et dégourdi.

Depuis 7 ans maintenant, les A Camp ont su ravir plus 200 stagiaires différents dont la grande majorité aura effectué plus d'un séjour. Sérieux, joie et progression garantie!

* **Le stage comprend:**

- 9 jours de pension complète
- 8 jours de forfaits aux remontées mécaniques
- L'entraînement snowboard et l'encadrement quotidiens
- La vidéo
- Les cadeaux de nos partenaires

* **Encadrement:**

- Mathieu Justafré: Entraîneur du club des Angles depuis 2008, multiple Champion de France, sélectionné aux J.O de 2002 en Halfpipe, moniteur indépendant de snowboard diplômé d'État.
- Mathieu Siboni: Entraîneur de club depuis 2005, ancien manager France de la marque Arnette, moniteur diplômé d'Etat en France et en Amérique du sud, directeur du magasin Imprévu à Isola 2000.
- Un cameraman.
- Des moniteurs et accompagnateurs supplémentaires suivant le nombre de participants.

Contacts : info@afreestylecamp.com et 06 81 61 73 68

FICHE D'INSCRIPTION A CAMP 8.3

* **Prix du stage:** 770€ dont 50€ d'adhésion annuelle soit 720€ pour les personnes ayant déjà participé à un stage en 2018. Date limite d'inscription le samedi 13 octobre 2018

* **Renseignements stagiaire:**

Nom / Prénom:

Date de naissance : / /

Adresse:

Tel : Mail :

* **Renseignements du représentant légal** (pour les stagiaires mineurs uniquement):

Nom / Prénom:.....

Adresse:.....

Tel : Mail :

* **Règlement par chèque** de la totalité de la somme en deux chèques (arrhes de 50% + solde) à renvoyer simultanément avec les pages 2 et 3 uniquement par courrier simple à l'ordre de l'association ADESIF, 11 rue Gustave Violet 66000 PERPIGNAN.

* **Règlement par virement** de la totalité de la somme ou en 2 fois au compte ADESIF -IBAN: FR 76 1660 7000 1988 1211 8583 370 // BIC: CCBPFRPPPPG. Renvoyer également les pages 2 et 3 uniquement, 11, rue Gustave Violet 66000 PERPIGNAN ou par mail à info@afreestylecamp.com

* **Conditions de participation:**

- Les arrhes, d'un montant de 50% du prix total du stage (385€ ou 360€ pour les nouveaux) sont non remboursables et valident l'inscription. **Aucune inscription orale ne sera prise en compte sans versement préalable et dossier complet.**
- Une fois le premier encaissement effectué, si une annulation survient avant le 13 octobre, **en cas de force majeure** (blessure, maladie ou tout autre motif majeur entraînant une impossibilité du stagiaire à participer au séjour), l'association restituera le solde **sur présentation des justificatifs officiels**. Après cette date, la totalité des engagements étant réglés, l'association ne pourra effectuer aucun remboursement. **Il vous appartient de vous couvrir ou non contre ce risque.** Une assurance annulation à souscrire **simultanément** avec la réservation vous est proposée en annexe (4006731@agents.allianz.fr à l'attention d'Elsa).
- La date de réception du dossier complet détermine la priorité des places en cas de surnombre, cachet de la poste ou réception du virement faisant foi.
- Si le stage venait à être annulé pour manque de neige ou autre cas de force majeure, l'intégralité des règlements sera restituée.
- Aucun remboursement n'est prévu en cas de station fermée pour intempérie.

*** Règles du stage:**

- Les stagiaires sont pris en charge par l'équipe d'encadrement durant toute la durée du stage. Ils sont tenus d'assister à tous les entraînements et de respecter leur autorité.
- Après 22 h, il est exigé le silence dans les chambres.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool et de fumer pour les stagiaires mineurs.
- Toute casse ou dégradation sera facturée aux stagiaires responsables.
- Les stagiaires doivent ranger, nettoyer leur chambre et participer à la vie collective dans le chalet.
- L'encadrement décline toute responsabilité pour d'éventuels vols d'effets personnels pertes ou oublis quels qu'ils soient.
- Les stagiaires doivent être correctement équipés: casque obligatoire et dorsale recommandée, masque, matériel en bon état et adapté au freestyle, crème solaire...
- Le responsable du séjour se réserve le droit de renvoyer immédiatement tout stagiaire qui ne respecterait pas ce règlement. Aucun remboursement ne sera alors consenti.

ATTESTATION

Numéro de sécurité sociale:

*** Assurance secours, cochez une case:**

- Carte neige FFS n°..... <http://www.ffs.fr/federation/licence-carte-neige>
- Autre:.....
- Ne possède aucune assurance particulière pour la pratique du snowboard et m'engage à en assumer toutes les conséquences.

Je soussigné(e)

- (Accepte de participer/Autorise mon enfant à participer) à toutes les activités du séjour.
- Autorise le responsable du stage à prendre toute mesure en cas d'accident ou de maladie, y compris l'hospitalisation, à faire pratiquer tout examen, investigation et intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin et par (son/mon) état, y compris l'anesthésie générale.
- M'engage à rembourser le montant des frais médicaux ou autres, avancés par les responsables.
- M'engage à rembourser toute casse ou dégradation causée par le stagiaire.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les modalités.
- Autorise sans limitation de durée, la prise de vues et la publication des images sur lesquelles (j'apparais/mon enfant apparaît) ainsi que leur diffusion sur différents supports pour la vidéo correction, les articles de presse, le site internet, les affiches, ...
- Déclare avoir lu, compris et accepté les modalités d'inscription et le règlement.

Signature du stagiaire majeur ou du représentant légal (Mention manuscrite "lu et approuvé")

Le : / / à :

MEMO: vérifiez bien vos assurances

Assurance corporelle obligatoire: Le snowboard est un sport à risques et les blessures sont fréquentes. Il est impératif que le stagiaire soit très bien assuré pour cette pratique. Pour rappel: Les assurances santé ne remboursent pas les frais de recherche secours, assistance, bris de matériel. Elles ne prennent en charge que le remboursement des frais médicaux.

L'assurance responsabilité civile est primordiale, compte tenu des risques de collision sur les pistes. Si le stagiaire blesse quelqu'un, qu'il endommage son matériel ou s'il endommage les locaux, vous devrez payer les dégâts. Commencez par vérifier si l'assurance responsabilité civile incluse dans votre contrat d'assurance habitation ou scolaire couvre bien les activités sportives et les exclusions (hors-pistes, Snowparks, compétitions de ski ou snowboard...)

Le remboursement des frais médicaux. Le système de sécurité sociale prévoit la prise en charge à 70 % des frais médicaux selon les actes. Si vous êtes bénéficiaire d'une mutuelle et que certains actes ne vous sont pas remboursés en cas d'accident, votre assurance santé interviendra pour vous payer le complément dans la limite du remboursement prévu au contrat.

La garantie assistance et rapatriement, qui permet en cas d'accident la délivrance d'un billet retour pour vous et votre famille, la mise à disposition d'une aide-ménagère à domicile, d'un billet A/R pour une personne proche en cas d'accident nécessitant une hospitalisation, une chambre d'hôtel... Regardez bien le montant des remboursements, des indemnisations et des franchises de votre assurance.

L'assurance individuelle accident. Cette garantie est importante car en cas d'accident grave, c'est la garantie individuelle accident (ou garantie accidents de la vie) qui interviendra pour vous verser une indemnité financière. Si vous en possédez une, vérifiez que vous êtes bien assuré pour les sports d'hiver et vérifiez les exclusions éventuelles de votre contrat.

Assurance annulation: C'est un confort dans les options de votre assurance qui vous permet d'obtenir une indemnisation en cas d'accident des sommes engagées lors de votre séjour au ski (cours de snowboard, location, bris de matériel, forfait). Allianz par exemple propose une indemnisation en cas de d'impossibilité de participer à toute ou partie d'un séjour (voir annexe).